

## Communiqué de presse

Berne, le 24 mars 2015

### Interdiction totale de la publicité : une absurdité

**Aujourd'hui, lors d'une conférence de presse à Berne, une « Alliance pour une interdiction totale de la publicité » a revendiqué une interdiction complète de la publicité et du sponsoring dans le cadre de la nouvelle loi sur les produits du tabac. L'Union suisse des arts et métiers usam et l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée AEPM rejettent fermement une interdiction aussi disproportionnée.**

La publicité pour le tabac s'adressant aux mineurs est déjà interdite. La consommation de tabac est en recul depuis des années et a même connu une baisse record auprès des jeunes, à en croire une étude publiée hier par l'Office fédéral de la santé publique OFSP. C'est pourquoi l'usam et l'AEPM estiment que toute restriction supplémentaire de la liberté économique constitue une mise sous tutelle insensée et disproportionnée des citoyennes et des citoyens majeurs.

L'usam et l'AEPM rejettent toute nouvelle restriction de la publicité et de la communication avec véhémence. A l'exception d'une interdiction de remise des produits du tabac aux mineurs, que nous soutenons, nous ne voyons aucune nécessité de légiférer outre mesure. Dans une société libérale, la publicité doit avoir sa place et pouvoir jouer son rôle dans l'information des consommatrices et des consommateurs.

### Renseignements complémentaires

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur de l'usam, tél. 031 380 14 20, mobile 079 285 47 09

**Rudolf Horber**, secrétaire général AEPM, tél. 031 380 14 34, mobile 078 813 65 85

**Numéro 1 des PME suisses:** plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 entreprises